



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil intercommunal du 27 septembre 2023

Objet : CODIR Etraz-Région : Préavis N° 2/2023
Règlement du personnel contractuel du SDIS Etraz-Région

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL,

- Vu le préavis du Comité Directeur
- Entendu le rapport de la Commission adhoc.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'accepter le Préavis No 2/2023 – Règlement du personnel contractuel du SDIS - tel qu'amendé.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS ETRAZ-RÉGION

Le Président
Jacques Cauderay

La Secrétaire
Muriel Carrard



SDIS Etraz-Région
Conseil Intercommunal
Ch. des Rochettes 118
1170 Aubonne